

**Séance publique du 30 janvier 2026**

**N° 2026-126**

Convocation du 23 janvier 2026

Aujourd'hui vendredi 30 janvier 2026 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Madame Christine BOST, Présidente de Bordeaux Métropole.

**ETAIENT PRESENTS :**

M. Dominique ALCALA, Mme Géraldine AMOUROUX, Mme Stephanie ANFRAY, Mme Amandine BETES, Mme Claudine BICHET, Mme Brigitte BLOCH, M. Patrick BOBET, Mme Christine BONNEFOY, Mme Simone BONORON, Mme Christine BOST, Mme Pascale BOUSQUET-PITT, Mme Fatiha BOZDAG, Mme Myriam BRET, Mme Pascale BRU, M. Eric CABRILLAT, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, M. Alain CAZABONNE, M. Olivier CAZAUX, M. Thomas CAZENAVE, M. Gérard CHAUSSET, Mme Camille CHOPLIN, M. Max COLES, Mme Typhaine CORNACCHIARI, M. Didier CUGY, Mme Laure CURVALE, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, M. Stéphane DELPEYRAT-VINCENT, Mme Eve DEMANGE, M. Gilbert DODOGARAY, M. Christophe DUPRAT, M. Jean-François EGRON, M. Olivier ESCOTS, Mme Anne FAHMY, M. Bruno FARENIAUX, M. Loïc FARNIER, Mme Véronique FERREIRA, M. Jean-Claude FEUGAS, Mme Françoise FREMY, M. Alain GARNIER, M. Guillaume GARRIGUES, Mme Anne-Eugénie GASPAR, Mme Daphné GAUSSENS, M. Nordine GUENDEZ, M. Maxime GHEQUIERE, M. Frédéric GIRO, Mme Fabienne HELBIG, M. Pierre HURMIC, Mme Delphine JAMET, Mme Sylvie JUQUIN, Mme Sylvie JUSTOME, Mme Andréa KISS, M. Michel LABARDIN, M. Patrick LABESSE, Mme Nathalie LACUEY, M. Gwénaël LAMARQUE, Mme Fannie LE BOULANGER, Mme Harmonie LECERF MEUNIER, Mme Anne LEPINE, Mme Zeineb LOUNICI, M. Matthieu MANGIN, M. Jacques MANGON, M. Guillaume MARI, M. Stéphane MARI, M. Baptiste MAURIN, Mme Claude MELLIER, M. Thierry MILLET, M. Fabrice MORETTI, M. Marc MORISSET, M. Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM, Mme Marie-Claude NOEL, M. Patrick PAPADATO, Mme Céline PAPIN, Mme Pascale PAVONE, M. Jérôme PESCINA, M. Stéphane PFEIFFER, M. Michel POIGNONEC, M. Philippe POUTOU, M. Patrick PUJOL, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, Mme Isabelle RAMI, M. Benoît RAUTUREAU, M. Franck RAYNAL, Mme Marie RECALDE, M. Michael RISTIC, M. Bastien RIVIERES, M. Fabien ROBERT, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, Mme Karine ROUX-LABAT, M. Alexandre RUBIO, Mme Béatrice SABOURET, M. Emmanuel SALLABERRY, Mme Brigitte TERRAZA, M. Jean-Baptiste THONY, M. Serge TOURNERIE, M. Jean TOUZEAU, M. Thierry TRIJOULET, M. Jean-Marie TROUCHE, Mme Josiane ZAMBON.

**EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION :**

M. Christian BAGATE à M. Fabrice MORETTI

Mme Nathalie DELATTRE à M. Dominique ALCALA

M. Laurent GUILLEMIN à M. Maxime GHEQUIERE

M. Radouane-Cyrille JABER à M. Olivier CAZAUX

M. Nicolas PEREIRA à Mme Béatrice SABOURET

Mme Nadia SAADI à Mme Eve DEMANGE

**EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :**

Mme Christine BONNEFOY à partir de 15h15

M. Thomas CAZENAVE à partir de 15h15

Mme Anne FAHMY à partir de 15h15

Mme Daphné GAUSSENS à partir de 15h15

Mme Fabienne HELBIG à partir de 16h40

M. Stéphane MARI à partir de 16h40

M. Patrick PUJOL à partir de 15h15

M. Michel POIGNONEC à partir de 15h15

**LA SEANCE EST OUVERTE**

	<b>Conseil du 30 janvier 2026</b>	<b>Délibération</b>
	Direction administrative et financière - Pôle ter Rive droite  Mission OIM Arc Rive Droite	<b>N° 2026-126</b>

---

**Attribution de subventions en nature aux associations OREMA MPOLO (GRAND COEUR) et Bordeaux Énergies Eau Environnement et Synergies en Zones Industrielles et Portuaires (Bees-ZIP) - Décision - Autorisation**

---

Monsieur Alexandre RUBIO présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

L'Opération d'Intérêt Métropolitain (OIM) Arc rive droite vise à accompagner le territoire de la rive droite de Bordeaux Métropole dans ses transitions qu'elles soient d'ordre économique, social, écologique et sociétal. Elle se déploie principalement à travers deux thématiques compte-tenu du tissu économique du territoire : l'innovation dans la décarbonation des activités industrielo-portuaires d'une part, la structuration de la filière écoconstruction d'autre part. Pour cela, l'action de l'OIM Arc rive droite se matérialise à travers plusieurs outils dont le déploiement de centres de ressources, conçus des lieux d'accueil de porteurs de projets/ de jeunes entreprises afin de les accompagner dans leur développement tant sur la dimension ingénierie/ conseils que sur le parcours immobilier. Le site Innogaronne (acquis en 2022 par Bordeaux Métropole), localisé à Bassens et dédié à la décarbonation des activités économiques, accueille des entreprises innovantes depuis mars 2023. Ce sont treize entreprises qui sont à ce jour accueillies dans les locaux dont huit incubées par Bordeaux Technowest ayant rejoint le site en octobre 2024 pour y déployer son offre de services auprès des start-ups. Cet ancien site industriel de 7 400 m<sup>2</sup> positionné sur un foncier de 3,4 hectares, a vocation à devenir un lieu démonstrateur de la réindustrialisation bas carbone visant à accueillir un écosystème d'innovation productif structuré autour des filières de la décarbonation (chimie verte, matériaux durables, énergies renouvelables, recyclage) conformément aux conclusions du schéma-directeur stratégique et opérationnel stabilisé en octobre 2025. Des travaux de réhabilitation et de mise en conformité ont déjà été menés depuis l'acquisition du bâtiment, en site occupé. Une nouvelle phase de travaux d'aménagement et restructuration devra être prochainement initiée afin de matérialiser et concrétiser les ambitions partagées dans le cadre du schéma-directeur stratégique et opérationnel.

Compte-tenu de l'espace disponible sur le site et de la phase transitoire en cours, Bordeaux Métropole souhaite mettre à disposition à titre gratuit, de manière temporaire et révocable, deux espaces auprès de deux associations distinctes :

- Un espace de 50 m<sup>2</sup> à l'association MPOLO OREMA (GRAND COEUR). Cette association à but non-lucratif aide et apporte une assistance bénévole aux personnes démunies, en particulier au Gabon et les autres pays de l'Afrique centrale à travers le don de matériel médical (fauteuils roulants, déambulateurs) et matériel de soins (tensionmètre, balance, pansements). Or, l'article L. 1115-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) autorise les collectivités territoriales et leurs groupements à soutenir toute action internationale à caractère humanitaire. L'espace

mis à disposition à titre gratuit au sein du bâtiment Innogaronne ne pourra servir exclusivement que pour le stockage de ce matériel destiné à être transporté par container aux personnes démunies au Gabon et dans d'autres pays d'Afrique centrale. L'ensemble des dispositions relatives à l'occupation d'Innogaronne par l'association MPOLO OREMA (GRAND CŒUR) sont détaillées au sein de la convention d'occupation à titre précaire et révocable présentée en annexe.

- Un bureau de 19 m<sup>2</sup> à l'association Bordeaux Énergies Eau Environnement et Synergies en Zones Industrielles et Portuaires (Bees-ZIP). L'association Bees-ZIP regroupe les acteurs industriels et institutionnels des zones industrialo-portuaire de Bassens et Ambès pour la mise en œuvre de toute action participant à créer une dynamique collective favorisant la décarbonation, la transition environnementale, les synergies au sein du territoire pour le développement économique, social et environnemental. L'association Bees-ZIP anime et pilote notamment le projet "Zone Industrielle Bas Carbone Bordeaux Presqu'île" dont les objectifs sont les suivants : obtenir une trajectoire de décarbonation des industriels participants, identifier les clés pour atteindre les objectifs de la neutralité carbone à horizon 2050, favoriser le développement des projets industriels acceptables et pérennes pour le territoire et toutes les parties prenantes dans un souci de transition écologique. Les objectifs poursuivis par l'association Bees-ZIP s'inscrivent pleinement dans la feuille de route de l'opération d'intérêt métropolitain Arc rive droite, en charge de la gestion du bâtiment Innogaronne. L'ensemble des dispositions relatives à l'occupation d'Innogaronne par l'association Bees-ZIP sont détaillées au sein de la convention d'occupation à titre précaire et révocable présentée en annexe.

**Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :**

**Le Conseil de Bordeaux Métropole,**

**VU** le Code général des collectivités territoriales (CGCT) et notamment ses articles L.5217-2  
**VU** le Code général des collectivités territoriales (CGCT) et notamment son article L. 1115-1

**ENTENDU** le rapport de présentation

**CONSIDERANT** l'action internationale à caractère humanitaire de l'association MPOLO OREMA (GRAND CŒUR) d'une part, et la compétence de Bordeaux Métropole d'autre part, **CONSIDERANT** l'objet social de l'association Bordeaux Énergies Eau Environnement et Synergies en Zones Industrielles et Portuaires (Bees-ZIP) en faveur de la décarbonation et de la transition environnementale des zones industrialo-portuaires de Bassens et Ambès,

## **DECIDE**

**Article 1 :** d'attribuer une subvention en nature à l'association MPOLO OREMA (GRAND CŒUR) correspondant à la mise à disposition à titre gratuit d'un espace de stockage de 50 m<sup>2</sup> au sein du bâtiment métropolitain Innogaronne situé à Bassens

**Article 2 :** d'attribuer une subvention en nature à l'association Bordeaux Énergies Eau Environnement et Synergies en Zones Industrielles et Portuaires (Bees-ZIP) correspondant à la mise à disposition à titre gratuit d'un bureau de 19 m<sup>2</sup> au sein du bâtiment métropolitain Innogaronne situé à Bassens.

**Article 3 :** d'autoriser le Directeur du Pôle Territorial Rive Droite, compétent selon les dispositions de l'arrêté de délégation de signature à l'Adjoint au Directeur général des Territoires en charge du Pôle Territorial Rive droite du 2 janvier 2025, à signer les conventions d'occupation à titre précaire et révocable présentées en annexe.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité des suffrages exprimés.  
Abstention : Monsieur MORISSET, Monsieur POUTOU;

Ne prend pas part au vote : Monsieur ALCALA, Madame BONNEFOY, Monsieur CAZABONNE, Monsieur CAZENAVE, Madame DELATTRE, Madame FAHMY, Madame GAUSSENS, Madame HELBIG, Monsieur MARI, Monsieur MARI, Monsieur POIGNONEC, Monsieur PUJOL

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 30 janvier 2026

Par le/la secrétaire de séance,	Pour expédition conforme,
---------------------------------	---------------------------